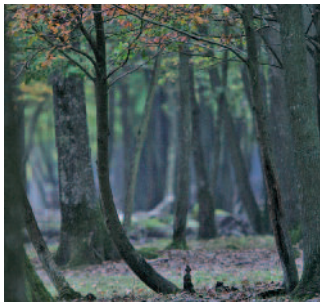




La chasse en forêt de Fontainebleau (saison 2011-2012)



Chaque année l'Office national des forêts (ONF), organise des journées de chasse en forêt domaniale de Fontainebleau. Elles permettent de réguler les populations de sangliers, de chevreuils et de cerfs dans le but de préserver l'équilibre faune/flore et d'éviter également les dégâts aux cultures et les collisions avec les usagers de la route.

Pourquoi chasser ?

Un outil de régulation nécessaire et contrôlé

Les forêts domaniales abritent une grande faune riche et diversifiée. Celle de Fontainebleau compte 3 types de grands animaux qui participent à la vie de l'écosystème : cerfs, chevreuils et sangliers. De nombreux indices révèlent leur présence, comme les bouttis de sangliers (sol retourné pour y extraire de la nourriture) ou encore les abrouissements des grands cervidés (consommation des jeunes pousses des arbres). Ainsi, une forte densité peut entraîner, **sans régulation, de graves dommages aux jeunes plants forestiers et à la biodiversité**. Elle peut également mettre en danger la sécurité des abords routiers.

En l'absence de **prédateurs naturels, seule une chasse raisonnée et bien encadrée par l'ONF (respect des règles de sécurité et contrôles) permet de réguler** la grande faune et d'assurer la pérennité de la forêt pour les générations futures. Le nombre d'animaux à prélever chaque année est défini à l'avance par un plan de chasse arrêté par le Préfet.

De novembre à février

La saison de chasse, réduite dans ce massif très fréquenté, se déroule **de novembre à février** sur les 17 000 ha de la forêt, les lundis et jeudis et quelques vendredis (cf. calendrier).

Afin d'optimiser les interventions, la forêt se répartit en 2 zones (cf. carte) :

- la partie périphérique de la forêt (environ 7500 ha) louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;
- la partie centrale (environ 9500 ha), la plus fréquentée et la plus complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes, etc) où l'encadrement, l'organisation et la mise en œuvre des actions de chasse sont assurés par l'ONF.

Aucune action n'a lieu les mardis, mercredis, week-ends et pendant les vacances scolaires dans la zone ONF. De plus en période de chasse, **la forêt n'est jamais totalement parcourue laissant la possibilité aux promeneurs de trouver de grands espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.**



Contact ONF pour l'opération

Jean-Marc CACOUAULT
Directeur de chasse
Tél. 01 64 22 86 01
jean-marc.cacouault@onf.fr





La chasse en forêt de Fontainebleau (saison 2011-2012)

Sécurité et responsabilité



Respecter tous les usages de la forêt

Au cours des mois de novembre à février, **chasseurs, promeneurs, randonneurs, cavaliers et cyclistes doivent se partager le massif forestier** de Fontainebleau. Afin que chacun puisse exercer ses activités en toute sérénité, la responsabilité et le respect des usages doivent être de mise.

Un certain nombre de mesures sont également prises pour mieux les accueillir et les prévenir.

Se tenir informé avant une sortie en forêt

Afin d'avertir et d'informer au mieux les usagers, une carte de localisation, une note explicative et un calendrier des jours de chasse sont établis par l'ONF. Ces informations sont disponibles en mairies, dans les offices de tourisme et affichées sur les panneaux d'information situés en forêt.

Une chasse signalée pour plus de sécurité

L'ONF et ses locataires mettent en place des mesures de sécurité les jours concernés: chaque zone est signalée à sa périphérie par un panneau rigoureux apposé sur les barrières et sur les sentiers ainsi que le long des axes routiers. D'autres mesures permettent de renforcer la sécurité : équipements fluorescents, signalétique, présence et encadrement du personnel ONF.

Il est toutefois recommandé aux promeneurs de ne pas pénétrer dans les sous-bois et d'éviter d'emprunter les allées de ces secteurs.

Calendrier de chasse 2011-2012

De novembre 2011 à
février 2012,
de 9 h 00 à 18 h.

33 jours de chasse.

Zone ONF (partie centrale de la forêt)

novembre : lundis 7, 14, 21 et 28
jeudis 10, 17 et 24

décembre : lundi 5 et 12
jeudis 1, 8 et 15
vendredis 2 et 16

janvier : lundis 9, 16, 23 et 30
jeudis 5, 12, 19, et 26
vendredi 13

février : lundis 6 et 13
jeudi 2
vendredi 10 et 17

Zone louée (partie périphérique de la forêt)

novembre : lundis 7, 14, 21 et 28

décembre : lundis 5, 12, 19 et 26

janvier : lundis 2, 9, 16, 23 et 30

février : lundis 6, 13, 20 et 27

